

Octobre 2018 : actualité syndicale sur l'académie de Bordeaux.

Point 1 : Réforme des retraites

Passage du taux de remplacement de 75 % à 50 % avec modification du système de calcul en basculant sur une retraite par points. (plus d'explication dans compte rendu stage retraite)

Point 2 : fusion des académies

La fusion des académies s'accélère avec l'annonce de la suppression de 400 postes administratifs. Cette fusion entraînerait bien évidemment des modifications profondes dans la gestion des carrières (% de promus / inspections/gestion rectorale), des mutations et du recrutement. Le ministère souhaiterait rester sur une épreuve nationale mais pour un recrutement régional (grande inégalité de postulants sur le territoire) avec une diminution du nombre de poste au concours.

Les voies technologique et professionnelle appartiendrait à la région et les filières proposées le seraient en fonction des bassins d'emploi où la voie technologique deviendrait un parcours noyé dans la voie générale et se transformerait en enseignement + général que pratique.

Point 3 : remise en cause des CAP (A et N)

Projet de supprimer en 2022 les commissaires paritaires garants de l'équité et de l'amélioration des règles de mutation (regard objectif, professionnel sur les mutations, les promotions...). Ceux-ci ne seraient gardés qu'en cas de conflits avec la hiérarchie.

Point 4 : Montée des effectifs

Nous avons constaté dans la région une montée importante des effectifs. Les seuils REP ont explosé et les collègues se retrouvent avec plus de classes à charge et plus d'élèves dans ces classes rendant la pénibilité dans le travail plus importante d'année en année.

Il nous faut obtenir, pour les établissements possédant un dispositif ULIS, de comptabiliser les élèves d'ULIS dans les effectifs de classe.

Point 5 : réforme de formation des maîtres

Le projet : admissibilité en Licence puis école préparatoire de 2 ans (concours en fin de M2). Suppression du stage mais possibilité d'être AED en préparation de concours et faire des remplacements de courte durée.

Quelle gestion de ces AED ? Par secteur selon discipline maîtrisée ? Comment feront les vies scolaires en sous service ?

Point 6 : suppression des postes de fonctionnaires

2600 postes supprimés dans le second degré dont 400 dans l'administratif.

Ce sont bien des équivalents temps pleins qui seront supprimés .

Mensonge sur le recours aux HSA pour compenser. Comment mettre un enseignant en heures supplémentaires sur des heures qui n'existent plus !

Comment vont-ils récupérer ces heures ?

- augmentation des effectifs
- suppression des stagiaires
- fusion des collèges
- application stricte de la réforme du collège (+ éventuellement moins d'option)
- réforme du lycée (cf les dhg en janvier prochain)

Point 7 : silence radio sur parcours sup

Aucune statistique donnée sur parcours sup par le ministère. On a plus d'élèves sur le carreau qu'avant. Plus d'élèves moyennement satisfaits de leur affectation car pas d'ordre de vœu !

Orientation déléguée à la région :

Si la région prend la compétence orientation, c'est elle qui déciderait de l'affectation dans les établissements afin de mieux abonder les filières.

Point 8 : Evaluation

Il faut bien différencier le travail par compétences et l'évaluation par compétences. Rien n'oblige à évaluer sans notes et uniquement par compétences. Il faut résister collectivement face aux nouvelles administrations qui essaient d'imposer cette forme d'évaluation aux équipes lorsqu'ils arrivent dans un établissement.

Les nouvelles réformes arrivent peu à peu à imposer des pratiques pédagogiques aux collègues par le biais du contrôle continu et des évaluations internes aux établissements.

Point 9 : Réforme du lycée

La marge est devenue la réponse systématique des rectorats pour se défendre de supprimer des heures et des options avec la réforme du lycée. La marge est donc sensée financer : les groupes de sciences / l'orientation / l'AP / les groupes de langues / les options.

= mise en concurrence des options

Suppression des filières S / L / ES au profit d'options dans des parcours.

Point 10 : réagir collectivement pour faire avancer les choses

Les établissements devraient TOUS individuellement demander des audiences auprès de l'inspection d'académie.

Ex : Demande d'audience à l'IA pour évoquer les prévisions d'effectifs en novembre
Demande d'audience l'IA pour les DGH en janvier
Demande d'audience pour clarifier chaque situation peu claire avec les chefs d'établissement

Les rendez-vous à venir : 22 novembre stage faire face au management à Bordeaux
27 novembre stage agir dans les établissements à Périgueux
14 décembre suite du stage précédent à Agen

Élections professionnelles : du 29 novembre au 06 décembre, un ordinateur doit être mis à disposition en salle des professeurs pour les votes. Il n'est pas nécessaire d'être syndiqué pour voter.